

# La lettre municipale

N° 48

28 juin 2015

Mairie de SABLONNIERES

Permanences et  
Secrétariat de mairie  
Mardi , de 16 à 18 h  
Jeudi de 9h30 à 12 h  
Samedi de 9 à 11 h 30  
Tél. 01.64.04.90.01  
et 01.64.04.39.99  
mairie.sablonnieres@wanadoo.fr  
Site : [Sablonnieres.fr](http://Sablonnieres.fr)

## EDITORIAL



A peine voyons-nous la fin des travaux que d'autres commencent. Le conseil municipal a beaucoup travaillé les années précédentes pour faire en sorte que Sablonnières se modernise. Après l'assainissement collectif, le réseau d'eau, ce sera bientôt la fibre optique qui passera devant les portes de toutes les maisons dès 2016 et jusqu'en 2017. Ces travaux vont concerner absolument tous les hameaux et le bourg. En 2018, chacun disposera s'il le souhaite d'un abonnement pour bénéficier de cette nouvelle technologie.

Tous les habitants concernés par l'assainissement public ont reçu des courriers de la mairie les pressant de se brancher au plus vite sur le nouveau réseau afin de bénéficier des subventions prévues pour ces travaux en domaine privé que nous avons obtenues pour eux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ils ont été informés que la nouvelle redevance d'assainissement public était applicable dès 2015 pour toutes les propriétés raccordables. Le conseil municipal et moi-même vous assurons de nos meilleurs efforts au service de nos concitoyens.

Dominique Lefebvre ,  
Maire de Sablonnières

## ECOLE

**L'organisation des TAP (temps d'activité périscolaire) du regroupement pédagogique change à la rentrée 2015.**

Après une année expérimentale, le syndicat scolaire des Etangs a décidé de modifier l'organisation scolaire. Désormais le car de ramassage passera tout de suite après les cours de l'après midi et les enfants rentreront ainsi 45 minutes plus tôt à la maison ou iront aux activités périscolaires organisées dans l'école de Sablonnières si leurs parents les ont inscrits. Ces activités restent gratuites mais elles n'auront lieu que 3 jours (lundi, mardi et jeudi). Le vendredi, les enfants quitteront l'école pour rentrer chez eux ou iront à la garderie de Sablonnières. Après enquête, il semblerait qu'une trentaine d'enfants suivraient ces activités. 3 ou 4 animatrices leurs proposeront des activités artistiques, sportives, scientifiques et plus... Les municipalités marquent ainsi leur volonté de participer à l'éveil et au développement des enfants des 3 communes. Cela fait suite à la réforme des rythmes scolaires et a évidemment un coût, .

**Après les travaux d'assainissement, la rénovation des réseaux d'eau et peut-être le carrefour du pont Bleu!**

Il faut des années d'études et de nombreuses réunions avant qu'un projet ne voie le jour. Les élus ont travaillé avec le syndicat des eaux (SNE) pour que la commune puisse bénéficier de la réhabilitation de ses réseaux. Après le bourg, le réseau de la Chenée va être rénové, à partir de juillet et jusqu'en octobre. En fait une nouvelle conduite d'eau à partir du Jariel et jusqu'au réservoir de la rue du Not va être implantée principalement en empruntant la route départementale 222.

Ceci va permettre de pouvoir alimenter les nouvelles maisons qui ne manqueront pas de se construire à La Chenée et d'assurer la sécurité incendie qui est aujourd'hui insuffisante dans le hameau. En septembre, si notre budget le permet, le carrefour du pont bleu pourrait être aménagé.

## REGLEMENTATION URBANISME

Vous prévoyez des travaux dans votre maison? Adressez-vous en mairie car vous devez sans doute remplir une demande de permis de construire ou un formulaire de déclaration préalable de travaux. Renseignements: [ddt-ste@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-ste@seine-et-marne.gouv.fr) et 01.64.04.44.34 (syndicat) voir PLU en ligne sur le site de la commune:

[sablonnieres.fr](http://sablonnieres.fr)

## Feux

Ils sont interdits de mars à fin septembre à moins de 50m d'un bâtiment et 25m de toute récolte. Ne brûler que des végétaux secs 15 jours après la coupe entre le lever du jour et jusqu'à 16h par temps calme... ne pas brûler de déchets ménagers ou industriels!

## MANIFESTATIONS COMMUNALES

**Sur la Place**  
**Fête communale**  
**4 et 5 juillet**

**Terrain de sports**  
**BROCANTE**  
**Samedi 12 septembre**  
Comité d'animation

**Ferme du Domaine**  
**Samedi 12 septembre**  
**À 20 h 30**

**Festival GRANGE**  
**Chanson française**  
Assoc. La Chanterelle  
Entrée: 15 €

**Me. 14 octobre 15 h**  
**Spectacle jeune public**  
**Le moulin à paroles**

Par le Compagnie  
l'arbre à musiques

**Me. 8 novembre 15h**  
**Spectacle jeune public**  
**Cabaret loufoque**

Par le duo Renzo  
Assoc. La Chanterelle  
Entrée: 6€

## LA FÊTE COMMUNALE DES 4 ET 5 JUILLET SUR LA PLACE

### Samedi 4 juillet A partir de 21 heures

**21h00** : petite Fête foraine / buvette - buffet  
Tickets de jeux pour les enfants



**21h30** : retraite aux flambeaux

**22h30** : Feu d'artifice (terrain des Aulnettes)

**23 h** : Bal gratuit sur la place avec DJ

### Dimanche 5 juillet De 10 h à 18 h

**10h00** : Marché Campagnard (14 participants)  
Petite Fête foraine pour les enfants - panier à peser - Buvette

**11h** : concours de vélos décorés (de 3 à 99 ans) présentation

**12h00** : Apéritif communal avec rondelle

**12 h 30** : Restauration sur place (à prix modique)

**14 h** : Poursuite de la fête foraine et du marché campagnard  
Panier à peser

## CONCOURS DE VELOS DECORES

Dimanche 5 juillet à 11 heures, pendant le marché campagnard, venez présenter les vélos que vous avez décorés avec vos enfants. Un jury attribuera des récompenses aux propriétaires des plus beaux vélos et des plus originaux.

**Inscription le jour même** avant la présentation sur la place.

### PETIT RAPPEL:

Le ramassage des encombrants a lieu tous les premiers mercredis des mois impairs. Les propriétaires peuvent sortir leurs objets à partir du dimanche soir. Le jeudi, ils doivent **reprendre impérativement ce qui n'a pas été ramassé**. Consultez la liste des encombrants autorisés sur le calendrier du Smitom (disponible en mairie) ou sur le site de la commune.

**L'attention de chacun en ce domaine fait le plaisir de tous!**

N'oubliez pas que tous les autres gravats ou objets sanitaires sont à déposer gratuitement en déchetterie (Jouy, Coulommiers)